

Communiqué de presse

Contact : Valérie Saint-Gilles
Téléphone : 06.46.66.03.34
Courriel : valerie.saint-gilles@carsat-normandie.fr



Rouen, le 14 septembre 2020,

La Carsat Normandie répond en direct aux questions des TPE lors d'un tchat : Jeudi 24 septembre 2020 à 16h.

Intitulé « Comment obtenir une subvention pour ma TPE ? » et animé par des experts de la prévention et spécialistes des aides financières de la Carsat Normandie, c'est l'occasion pour les entrepreneur(e)s d'être conseillé(e)s dans leurs démarches.

Des experts à l'écoute des entrepreneur(e)s normand(e)s

Jeudi 24 septembre à 16h00, Marilène, Jérémy et Stéphane, expert(e)s de la prévention et spécialistes des aides financières répondront et aiguilleront les TPE dans la création de leur(s) demande(s) de financement de subventions :

- Quelles sont les aides disponibles ?
- Comment faire pour en bénéficier ?
- Quels sont les montants de ces aides ?

Aucune inscription n'est nécessaire pour participer au tchat du 24 septembre prochain. Il suffit de se rendre [sur cette page à 16h](#) et les experts répondront, en direct, à toutes les questions.

Un coup de pouce financier pour plus de sécurité des salariés

Les accidents du travail et les maladies professionnelles entraînent absentéisme, désorganisation et baisse de la productivité dans les entreprises. C'est pourquoi, la Carsat Normandie souhaite aider les entreprises de la région à agir efficacement pour protéger leurs salariés.

A destination des entreprises de moins de 50 salariés, les [19 subventions TPE proposées par la Carsat Normandie](#) participent au financement de formation et d'équipement de prévention. **Ces aides peuvent atteindre jusqu'à 25 000 €.**

A propos du service Prévention

En cette période de sortie de confinement, le service Prévention continue d'accompagner les entreprises. Les entreprises peuvent faire appel au contrôleur de son secteur pour l'aider à mettre en place les mesures de prévention qui s'imposent. Leurs coordonnées sont sur le site de la Carsat Normandie à la [Rubrique Entreprise / Page « Nos conseils personnalisés »](#).

Ces aides permettent de cibler des risques professionnels majeurs et fréquents : troubles musculosquelettiques, chutes de plain-pied ou de hauteur, cancers professionnels.